

*PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN*

Procès-verbal de la 1^{ère} séance extraordinaire de la 1710^e session du conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan, tenue ce vendredi 3 octobre 2025 à 16 heures, à la Chapelle du Vieux-Couvent située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Cette séance extraordinaire fut convoquée par Monsieur Mathieu Robillard, directeur général, conformément à l'article 156 du Code municipal.

Le président d'assemblée ne participe pas au vote relatif aux propositions à moins qu'une mention y soit spécifiquement indiquée.

Les membres du conseil suivant sont présents :

<i>M. Sébastien Marcil</i>	<i>maire</i>
<i>M. Sylvain Payette</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Richard Dubé</i>	<i>conseiller</i>
<i>Mme Carole Brisebois Vendette</i>	<i>conseillère</i>
<i>M. Antoine Gagnon</i>	<i>conseiller</i>

<i>Ainsi que</i>	
<i>M. Mathieu Robillard</i>	<i>directeur général et greffier-trésorier</i>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7965-10-2025

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Octroi de contrat pour des travaux de voirie sur le rang Ste-Henriette*
4. *Octroi de contrat pour des travaux de voirie sur la rue Armand-Majeau*
5. *Période de questions*
6. *Levée de la séance*

Il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Dubé, appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Payette, que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan adopte l'ordre du jour décrit ci-dessus.

Adoptée unanimement

**OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE RANG
SAINTE-HENRIETTE**

7966-10-2025

Considérant qu'un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) pour les travaux de voirie sur le rang Sainte-Henriette à Saint-Roch-de-l'Achigan et que les soumissions ont été reçues le 1^{er} octobre 2025;

Considérant que le 1^{er} octobre 2025, nous avons procédé à l'ouverture des soumissions en présence de représentants des entreprises soumissionnaires;

Considérant les neuf (9) soumissions reçues pour lesdits travaux de voirie et que le résultat, incluant les taxes applicables, est le suivant:

<i>Entreprises</i>	<i>Montant total, taxes incluses</i>
<i>Groupe Colas Québec Inc.</i>	<i>1 021 466.64 \$</i>
<i>Excavation Jérémy Forest Inc.</i>	<i>1 024 024.24 \$</i>
<i>Excavation Villeneuve (2528-4340 Québec Inc.)</i>	<i>1 094 000.00 \$</i>
<i>Pavage Multipro Inc.</i>	<i>1 131 108.30 \$</i>
<i>Roxboro Excavation Inc.</i>	<i>1 149 000.00 \$</i>
<i>Eurovia Québec Construction Inc.</i>	<i>1 226 133.64 \$</i>
<i>Construction G-NESIS Inc.</i>	<i>1 239 275.28 \$</i>
<i>9279-4213 Québec Inc. (Vallex Excavation Inc.)</i>	<i>1 268 175.39 \$</i>
<i>Pavage JD Inc.</i>	<i>1 304 966.25 \$</i>

En conséquence, il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Antoine Gagnon, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Dubé, que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan accorde le contrat pour les travaux de voirie sur le rang Sainte-Henriette à Saint-Roch-de-l'Achigan au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe Colas Québec Inc., pour un montant total de 1 021 466.64 \$, taxes incluses, pour l'exécution desdits travaux, le tout conformément aux termes et conditions du devis et de sa soumission ouverte en date du 1^{er} octobre 2025.

Il est également résolu d'autoriser le financement de la dépense à même le fonds de la «réserve financière pour les services de la voirie».

Adoptée unanimement

OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE ARMAND-MAJEAU

7967-10-2025

Considérant qu'un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) pour les travaux de voirie sur la rue Armand-Majeau à Saint-Roch-de-l'Achigan et que les soumissions ont été reçues le 1^{er} octobre 2025;

Considérant que le 1^{er} octobre 2025, nous avons procédé à l'ouverture des soumissions en présence de représentants des entreprises soumissionnaires;

Considérant les sept (7) soumissions reçues pour lesdits travaux de voirie et que le résultat, incluant les taxes applicables, est le suivant:

Entreprises	Montant total, taxes incluses
Groupe Colas Québec Inc.	854 738.53 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	936 523.69 \$
Pavage Multipro Inc.	952 402.20 \$
Pavage E. Perreault Inc.	985 085.68 \$
Roxboro Excavation Inc.	1 015 000.00 \$
Construction Viatek Inc.	1 063 839.53 \$
Pavage JD Inc.	1 264 725.00 \$

En conséquence, il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Dubé, appuyé par Madame la conseillère Carole Brisebois Vendette, que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan accorde le contrat pour les travaux de voirie sur la rue Armand-Majeau à Saint-Roch-de-l'Achigan au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe Colas Québec Inc., pour un montant total de 854 738.53 \$, taxes incluses, pour l'exécution desdits travaux, le tout conformément aux termes et conditions du devis et de sa soumission ouverte en date du 1^{er} octobre 2025.

Il est également résolu d'autoriser le financement de ce contrat, d'une part, pour une somme de 325 000 \$ prélevée à même le fonds de « revenu reporté carrières et sablières », et pour le solde, à même le fonds de la « réserve financière pour les services de la voirie ».

Adoptée unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à formuler leurs questions au conseil municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

7968-10-2025

À 16 h 08, il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Antoine Gagnon, appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Payette, que la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

*Mathieu Robillard
Directeur général et
Greffier-trésorier*

*Sébastien Marcil
maire*

Les résolutions portant les numéros 7965-10-2025 à 7968-10-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Sébastien Marcil, maire